

## COMMUNE DE BENY

### COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 04 juillet 2007 à 20 h

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

L'an deux mille sept et le **mercredi quatre juillet à 20heures**,  
le Conseil Municipal de Béný, régulièrement convoqué, s'est réuni  
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence du maire, **Monsieur Georges RODET**

Date de la convocation : **26 juin 2007**

Date d'affichage : **26 juin 2007**

**Présents** : Georges RODET - Yves FAVIER - Jean-François NALLET – Françoise BILLOUD –  
Michèle DANANCIER – Elie BERARD - Georges LAURENT - Isabelle OVIQUE –  
Gilles DONGUY - Jean-Claude GONOD et Christophe HUMBERT

**Excusés** : Geneviève CHALLAND-GUILLON, Ernest MARQUIS, Alexandre PROST

**Absents** : Joël CORNATON

**Pouvoir** : Geneviève CHALLAND-GUILLON donne pouvoir à Georges RODET  
Ernest MARQUIS donne pouvoir à Françoise BILLOUD

**Secrétaire** : Yves FAVIER

Le compte rendu de la réunion du 23 mai 2007 est approuvé à l'unanimité.

### PERMIS DE CONSTRUIRE POUR CREATION D'UN ABRI AU STADE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

- qu'il a déposé le permis de construire pour l'abri du stade auprès de la DDE en date du 26 mai 2007,
- du courrier de la DDE en date du 18 juin 2007 précisant que le dossier était incomplet.  
En effet, il est nécessaire d'établir une délibération habilitant le Maire à déposer la demande et à signer les autorisations correspondantes,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

**AUTORISE** le Maire ou un des adjoints à déposer le permis de construire pour l'abri du stade et à signer les autorisations correspondantes à ce permis.

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2007 : CREATION D'UN EMPLOI

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Le Maire :

- rappelle que les effectifs sont en hausse à l'école, et qu'il est nécessaire de faire la répartition auprès de deux institutrices pour les enfants de la grande section maternelle.

- explique que de ce fait la deuxième institutrice a besoin d'une ATSEM le matin pour s'occuper des enfants de grande section maternelle pendant qu'elle enseigne aux CP et CE1.

- propose donc de créer un emploi d'une durée de 9 heures 11 minutes par semaine (12 h x 36 semaines période scolaire / 47 semaines annuel hors congés), en précisant que cet emploi serait à pourvoir au niveau du *cadre d'emploi des A.T.S.E.M.*.

*Après en avoir délibéré le conseil municipal,*

**ACCEPTE** les propositions du Maire,

**FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2007**,

<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET</b>		
<b>Emplois</b>	<b>Nombre</b>	<b>Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé (s) par l'organe délibérant</b>
<b><u>Service Technique</u></b>		
Agent Polyvalent	1	Cadre d'emplois des <b>Adjoints techniques</b>
Emploi Saisonnier	1	Cadre d'emplois des <b>Adjoints techniques</b>
<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET (en centièmes)</b>		
<b><u>Service Administratif</u></b>		
Service Etat Civil, personnel communal	1	Cadre d'emplois des <b>Adjoint Administratifs</b> : 4 H/semaine
Agent d'accueil du public et comptabilité	1	Cadre d'emplois des <b>Adjoint Administratifs</b> : 28 H/semaine
<b><u>Service Technique</u></b>		
Agent polyvalent	1	Cadre d'emplois des <b>Adjoints techniques</b> : 27h50/semaine
Agent des écoles	1	Cadre d'emplois des <b>Adjoints techniques</b> : 9.47 H/semaine
ATSEM	1	Cadre des emplois des <b>A.T.S.E.M</b> : 19,03H/semaine
ATSEM	1	Cadre des emplois des <b>A.T.S.E.M</b> : 9.19 H/semaine
Garderie périscolaire	1	Cadre des emplois <b>Adjoints d'animation</b> : 16,85H/semaine
Agent de service cantine scolaire – ménage bibliothèque et mairie	1	Cadre d'emplois des <b>Adjoints techniques</b> : 30.27 H/semaine
Ménage de l'école et des salles communales	1	Cadre d'emplois des <b>Adjoints techniques</b> : 10H/semaine

**AUTORISE** le Maire à procéder à la déclaration de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

**RECRUTEMENT** : Le Conseil Municipal décide de retenir la candidature de l'apprentie Mademoiselle MALLET Alexandra.

### **ASSAINISSEMENT : S.P.S.**

Vu les différents devis présentés pour la mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé des travailleurs pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement « Les Blanchets », le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de SOCOTEC de BOURG EN BRESSE pour un montant de 1 608.62 € TTC.

### **MODIFICATION HORAIRES GARDERIE**

Suite aux sondages effectués par l'école, le Conseil Municipal décide de modifier les horaires de la garderie, à savoir :

- le matin à partir de 7 h au lieu de 7 h 15 ;
- le soir jusqu'à 18 h 30 au lieu de 18 h 15.

Pour compenser l'augmentation des horaires de la garderie, l'employée ne fera plus le ménage des locaux scolaires le vendredi. (il sera fait par l'ATSEM).

### **TARIFS COMMUNAUX**

Vu que les subventions allouées aux associations ont été augmentées de 2 % pour l'année 2007, le conseil municipal décide d'appliquer le même pourcentage aux tarifs communaux.  
Ci-joint en annexe les différents tarifs.

### **MATERIEL DE VOIRIE ACQUISITION – CESSION MATERIEL DECISION MODIFICATIVE**

Vu les différents devis présentés pour l'acquisition du matériel de voirie prévue au budget primitif 2007,

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

**RETIENT** les devis de TECHNI SERVICE à MARBOZ pour l'acquisition :

- d'un tracteur avec chargeur pour un montant TTC de 51 481.82 €
- d'une lame à neige pour un montant TTC de 5 675.02 €
- d'une faucheuse d'accotement pour un montant TTC de 12 438.40 €

**ACCEPTE** la reprise par TECHNI SERVICE de MARBOZ :

- de la faucheuse pour un montant de 3 300.00 net de taxes,
- du tracteur (8000.00) et du chargeur (1000.00) pour un montant de 9 000 net de taxes.

### **DOSSIERS URBANISME**

Le Conseil Municipal prend note des dossiers d'urbanisme du premier semestre 2007 : permis construire, déclaration de travaux, certificat d'urbanisme

## **TOUR DE L'AIN – LA ROUTE DU PROGRES**

C'est une course cycliste internationale professionnelle, 1<sup>er</sup> évènement sportif itinérant du département qui se déroulera du dimanche 12 août au mercredi 15 août 2007 et accueillera plusieurs des meilleures équipes mondiales.

En conclusion, le tour de l'Ain passera sur la Commune le lundi 13 août 2007 vers 14 h 30 ; un arrêté municipal sera fait pour interdire le stationnement sur le parcours de la course et pour la circulation obligatoire dans le sens de la course. La caravane publicitaire sera au stade au environ de 14 h.

Le Conseil Municipal décide d'adresser un courrier aux habitants de la Commune pour les informer du passage du tour de l'Ain et de l'arrêt de la caravane publicitaire au stade.

## **VIREMENT DE CREDITS**

Le Maire informe qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits pour le compte des intérêts des emprunts,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

**DECIDE et ACCEPTE** le virement de crédits suivant :

### SECTION FONCTIONNEMENT :

Dépenses : Diminution du compte 022 (dépenses imprévues) pour un montant de 755 euros,

Dépenses : Augmentation du compte 66111 (intérêts réglés à l'échéance) pour un montant de 755 euros,

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**Ecole** : 1°) La remise des dictionnaires a eu lieu le 29/06 : au total 6 élèves partent en 6<sup>ème</sup>.

2°) La prévision des effectifs à la rentrée prochaine est de 76 élèves :

\* classe de Véronique BOUTON : 12 en petite section, 10 en moyenne section et 6 en grande section maternelle

\* classe de Nadia BOIVIN : 5 grande section maternelle, 9 CP et 12 CE1

\* classe de Marie-Ange CHAVANNE : 6 CE2, 10 CM1 et 6 CM2.

3°) Il est à noter que beaucoup de parents transmettent les règlements dans les cartables, le conseil insiste pour que les règlements parviennent directement au personnel concerné ou dans la boîte à lettres réservée à cet effet.

**Cantine** : Le Maire informe d'une augmentation de 10 % des repas par rapport à l'année dernière

**La Poste** : Suite au courrier de la poste du 06 juin, les boîtes aux lettres implantées à la Vavre et aux Bernoux n'étant pratiquement plus utilisées ont été retirées le 02 juillet. Le Maire informe que ces boîtes aux lettres vont être gardées et seront installées à la mairie en décoration.

**Horaires pour l'employé communal** : Le Maire informe que Jean PHILEBRE dit PILGUER est stagiaire à la commune depuis le 1<sup>er</sup> juillet à hauteur de 27 h ½ de travail. Ses horaires sont répartis sur trois jours (lundi à mercredi) pour la période d'hiver, et sur quatre jours (lundi à jeudi) pour la période d'été.

**Apprentie** : La Commune va recevoir prochainement une dotation de 1000 euros de la région.

**INSEE** : Monsieur le Maire donne copie de la première synthèse du recensement de la population en 2006.

**Trésorerie de COLIGNY** : Suite à la réunion avec Monsieur le T.P.G., le conseil municipal est informé de la fermeture de la trésorerie au 31 décembre. La Commune dépendra de la trésorerie de MONTREVEL à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008. Au total six bureaux de perception vont être fermés fin 2007 dans le département de l'Ain.

**Prévention routière** : Le Maire informe que Cindy GUILLERMIN (élève de CM2) a fini 25<sup>ème</sup> sur 6000 (environ) au challenge Départemental de la sécurité routière.

**Syndicat d'électricité** : En date du 21 mai 2007, le tribunal administratif de LYON annule les marchés de travaux d'électrification de gaz et de télécommunication en cours.

**Remerciement** : Par courrier du 25 juin, le comité des Fêtes remercie sincèrement l'ensemble du conseil pour avoir octroyé une subvention exceptionnelle pour le feu d'artifice de la vogue.

**Congés secrétariat** : La Mairie sera fermée à partir du 09 août et jusqu'au 5 septembre. Des permanences seront assurées les samedi 11/08, mardi 14/08 et samedi 25/08 aux heures habituelles.

**Transport scolaires** : Suite de la réunion de ce jour, Jean-François NALLET donne le compte rendu.

**Travaux local des Jacquets** : Le bardage est terminé, et l'entreprise NEVORET (plomberie) doit commencer le jeudi 06/07, son devis s'élève à la somme de 3 734.21 €. La cuve fioul a été installée. également.

**Dégradations – Vol** : Le Conseil Municipal fait le point sur les dégradations commises sur la commune (lampe mairie, portes enfoncées et vitre cassée au stade, dégradations des panneaux de signalisations...).